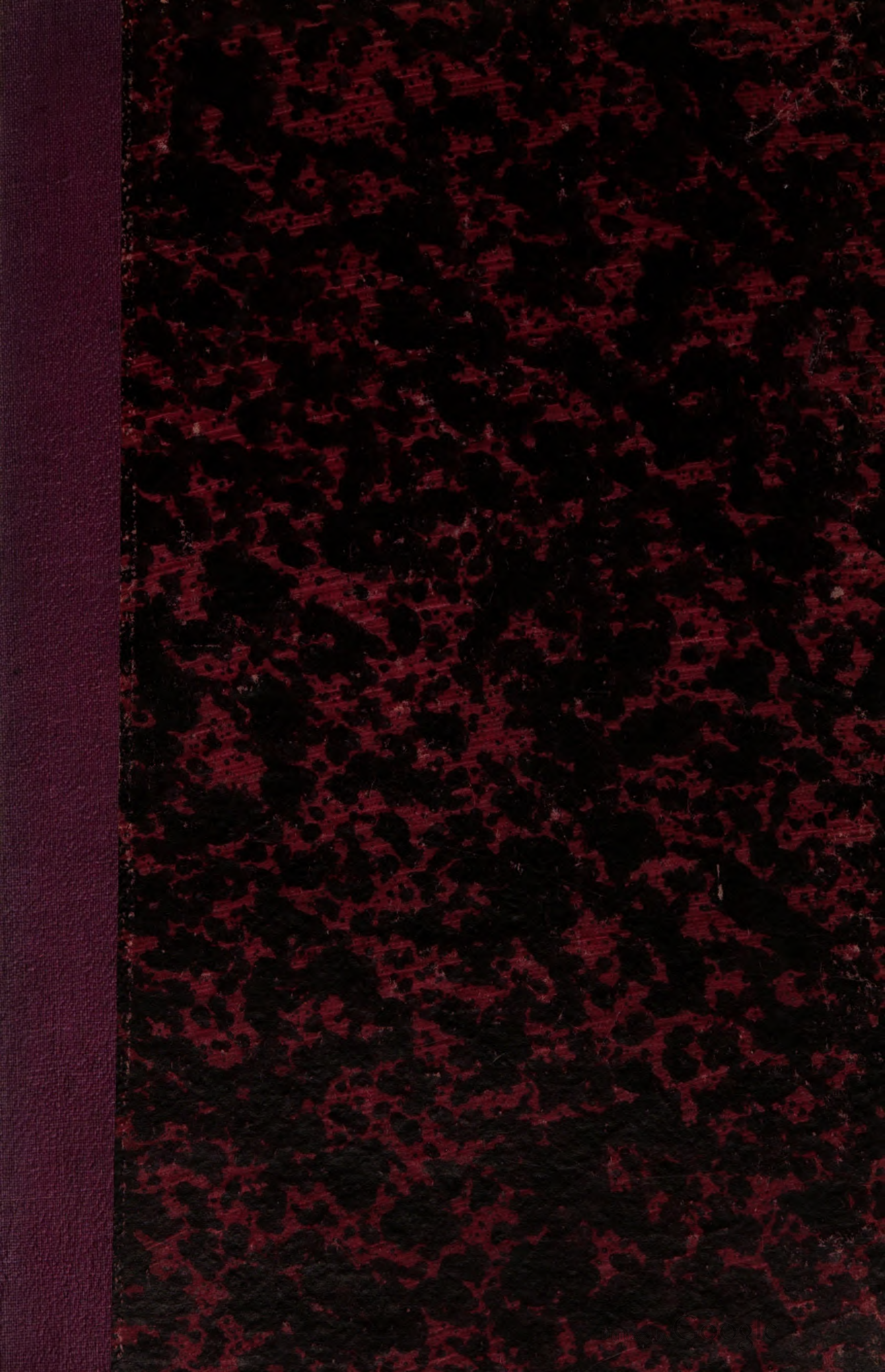
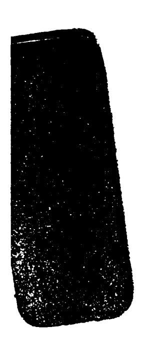





UNIV
ENT

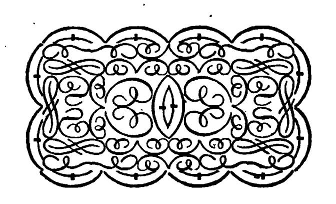


COLARD MANSION

ET

LES IMPRIMEURS BRUGEOIS

DU XVe SIÈCLE.



BRUGES.

Imprimé chez Vandecasteele-Werbrouck.

1848.

COLARD MANSION

ET LES

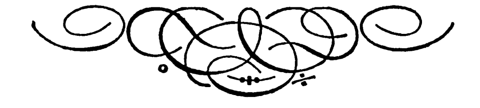
Imprimeurs brugeois du XVe siècle.

COLARD MANSION

ET

LES IMPRIMEURS BRUGEOIS

DU XVe SIÈCLE.



BRUGES,

IMPRIMERIE DE VANDECASTEELE-WERBROUCK.

1848.

COLARD MANSION

ET LES

IMPRIMEURS BRUGEOIS DU XVe SIÈCLE.

M[r] Van Praet a fait la bibliographie de Colard Mansion; cet ouvrage est digne de son auteur; c'est là dire en un mot, qu'il y travailla cinquante ans, et que le travail a toute l'exactitude que nous avions droit d'attendre de ses immenses connaissances et de la conscience qu'il mettait dans tout ce qu'il publiait; mais quant à la biographie de ce célèbre imprimeur, elle est moins complète et ne le sera peut-être jamais.

Dans le moyen-âge, il y a si peu de notabilités, dont les détails de la vie soient connus; l'individu disparait: la vie était calme et uniforme, les présages du génie étaient négligés, on ne jugea digne de fixer l'attention du monde que les œuvres.

Les comptes des confréries auxquelles ils s'associaient presque toujours, conservent seuls des traces de leur passage; on y inscrit la date de leur entrée, la messe qu'on a fait célébrer le jour de leur mort, et voilà à peu près tout. C'est le hazard seul qui fait découvrir quelquefois des notes, sans qu'on s'y attende, dans les comptes des églises ou dans les *Acta Capitularia.*

C'est là que mon ami Mr De Stoop a déterré un document qui explique d'une manière tout à fait imprévue, le motif pour lequel Mansion cesse brusquement, en 1484, ses publications. Les biographes avaient expliqué ce fait par la mort de Colard; il n'en est rien; il existe une toute autre cause que je vais expliquer; mais je saisis cette occasion pour dire un mot du lieu de la naissance de Colard Mansion, de ses rapports avec William Caxton, de sa mort et des imprimeurs brugeois durant le xve siècle. J'ai réuni quelques notes, peu importantes, sans doute, mais que je tiens à faire connaître; j'aime tant à parler de livres.

Mr Van Praet, toujours jaloux des progrès de la science qu'il a cultivée avec tant de succès, ainsi que de la gloire de la ville où il a reçu le jour, engagea en 1780, les bibliophiles à faire des recherches pour découvrir tous les ouvrages sortis des presses de notre premier typographe.

Un article de lui, inséré dans l'*Esprit des journaux,* du mois de février 1780, signala quelques éditions. Plusieurs produits des presses de cet imprimeur ne portent pas son nom, mais seulement son écusson avec son monogramme; pour faciliter les découvertes, il fit imprimer cet écusson à la fin de son article; c'est d'après l'abbé de St-Leger un C, ou un croissant renversé qui indique l'initiale de Colard et surmonté d'un M. gothique, qui

est celle de Mansion. Ces deux lettres sont entourées de huit croix au pied fiché cinq en haut et trois en bas; mais on donne d'autres explications de cet écusson que je ferai connaître tantôt. Comme ce n'est pas ici un article uniquement adressé aux bibliophiles, j'ai besoin de répéter ce que les amateurs savent de reste, mais tous nos lecteurs ne sont pas aussi heureux.

Mr Van Praet disait dans cet article:

« Je soupçonne qu'il était originaire de France et peut-être même français. »

Cette assertion, ce soupçon, ce doute émis par un auteur comme Mr Van Praet, était de nature à inspirer des convictions d'un côté, mais aussi à provoquer du côté des Brugeois des recherches pour revendiquer un homme dont le talent honorait la ville et la science.

Mr Scourion fut le premier à entamer la discussion et ce savant secrétaire de notre ville, lorsqu'il s'appliquait à une question, parvenait toujours à se faire entendre, sinon à convaincre toujours.

Toute cette discussion a été assez bien analysée dans un discours, prononcé par Mr Coppieters 't Wallant, bourgmestre de la ville de Bruges, le 9 juin 1837, lors de la remise au conseil par le Gouverneur de la province, des éditions de Colard Mansion, léguées à la Bibliothèque publique de cette ville par Mr Van Praet. Ce discours a été imprimé en effet, et distribué, mais les exemplaires en sont devenus rares; c'est le sort qui attend de droit, ces sortes de publications. Je vais en extraire tout ce qui se rapporte à l'origine de Mansion:

« C'est surtout d'après ce passage de Mr Van Praet, que, depuis 1780, bien des auteurs ont pensé que Colard Mansion était français. Mr Beuchot, au tome 26e de la Biographie universelle, qui a eté imprimée en 1820, dit

en propres termes: « Mansion, Colard, auteur français » et imprimeur Belge, vivait au quinzième siècle. Il était » peut-être né en France. Car il a traduit plusieurs » ouvrages en français, et il n'a imprimé que des ouvrages » en cette langue. »

» Nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer en passant, que Mr Beuchot est hors de la vérité, en disant de Mansion qu'il n'a imprimé que des ouvrages en français. Le contraire est assez démontré par l'existence, généralement connue depuis longtemps, de l'édition du *Dionysii areopagitœ de celesti hyerarchia. Impressum Brugis per Colardum Mansionis,* non pas in-4°, comme le marque erronément Mr Brunet, mais petit in-folio, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection de l'exemplaire déposé à notre Bibliothèque, et dont, déjà depuis plus de trente ans, nous sommes redevables à la munificence de Mr Van Praet, qui dans sa notice l'a très-bien indiqué comme un in-folio.

» Peu après la publication de cet article de Mr Beuchot dans la Biographie universelle, a paru en 1822, le Dictionnaire historique, par une Société de gens de lettres, en 30 volumes in-8°. On y lit, à la page 485 du tome 17e: « Colard Mansion était, selon l'opinion » la plus commune, né en France et non à Bruges. »

» Ce qui vraisemblablement aura porté quelques auteurs français à penser que Colard Mansion était originaire de France, c'est qu'il existait à Paris, il y a un peu plus de deux siècles, des imprimeurs qui portaient aussi le nom de Mansion. Mais de ce que des familles de même nom existaient à des distances aussi considérables de temps et de lieux, il ne s'en suit pas que les personnes qui s'appelaient de même, eussent rien de commun pour l'origine ou la parenté. On ne pourrait d'ailleurs tirer

de là aucune induction contre les prétentions de la ville de Bruges, puisque son Mansion a une antériorité de plus d'un siècle et demi sur ceux de Paris. Mais si la seule similitude de nom pouvait prouver quelque chose, ce serait dans l'endroit même dont il est question. Or au folio 20, verso, du compte de notre ville de 1310, nous voyons qu'il fut payé, cette année, pour honoraires, à *Meester Tybaude Mansione, Avocaet,* XI liv. XV s.

» On n'a point de données suffisantes pour assurer que ce Tybaude ou Thibaut Mansion, avocat, fût un des ancêtres de Colard Mansion; mais ce passage du compte de 1310, prouve toujours que ce nom était déjà connu à Bruges, cent quarante ans avant que Mansion y figurât comme calligraphe ou écrivain, et plus de trois siècles avant l'existence des Mansion de Paris comme imprimeurs.

» En 1825, Mr Van Praet fit savoir à Bruges, qu'il s'occupait de nouveau de Colard Mansion et qu'il se proposait de publier le fruit de toutes ses recherches sur notre prototypographe. Des renseignements puisés à la bibliothèque et aux archives de la ville lui furent envoyés. Ils tendaient surtout à prouver que Colard Mansion n'était pas français, mais qu'il était flamand et même brugeois. L'usage que Mr Van Praet en a fait, démontre qu'il était loin d'en rejeter les conséquences.

» En effet, l'examen du style de Mansion en français, les constructions, les tournures et les expressions tout à fait flamandes, qu'on rencontre fréquemment dans les traductions qu'il a faites et imprimées en langue française, de plusieurs ouvrages latins, ne permettent aucunement d'admettre qu'il fût français.

» Ne fallait-il pas qu'il fût flamand pour dire, comme

il l'a fait, dans sa traduction du Dialogue des créatures et des Métamorphoses d'Ovide:

Almoesne, pour aumone.
Dadeles, pour dattes.
Prumes, pour prunes.
Amandeliers, pour amandiers.
Oile, pour huile.
Morian, pour more.
Pommes de garnate, pour pommes de grenade.
La sneppe, pour la bécassine.
Haetine, pour haine.
Derverie, pour effronterie.
Gourdine, pour rideau.
Parler contre son maître, au lieu de parler à son maître.
Plain matières joyeuses, pour plein de matières joyeuses.

» Nous croyons avoir encore un indice de l'origine flamande de Mansion, dans le monogramme qu'il a adopté et où figure un croissant très-fortement exprimé, de l'échancrure duquel semble sortir l'*m* gothique, initiale de son nom, ayant au bas un *c* renversé qui lie ensemble les trois jambages de l'*m*. Suivant l'opinion du savant Mercier, abbé de St-Léger, ce croissant ne serait sur l'écusson de Mansion que pour marquer l'initiale de Colard; mais la forme très prononcée de cette lune ne permet guère d'admettre qu'elle ne soit là que pour figurer un *c*, lettre qui se trouve déjà très-clairement formée au pied de l'*m*; ces signes devant toujours se réduire à la plus simple expression possible.

» Cette lune ne serait-elle pas plutôt une allusion, un jeu de mot, une espèce de calembour en flamand, pour exprimer fils de la lune, en vieux style *mane sone?* ces sortes de figures parlantes étaient assez usitées autre-

fois. Clément Marot, dans son *Coq-à-l'asne,* nous donne ce rébus de Picardie:

» Une estrille, une faux, un veau;

» C'est-à-dire: estrille Faveau.

» Beaucoup d'imprimeurs ont adopté de semblables symboles.

» Morin mettait, sur les titres des livres qu'il imprimait, une tête de more; Morel, un mûrier; les Gryphes, un griffon; Ravestein, un rocher avec des corbeaux; Wolfgang, un loup qui se dresse pour chercher du miel dans le creux d'un arbre; Corrozet, une rose sur un cœur; Carteron, une balance avec quatre petits poids et cette devise: Les carterons font les livres.

» Les Elzeviers eux-mêmes, qui écrivaient aussi souvent leur nom Elsevier, ont donné dans ce goût singulier. Entre autres emblêmes qu'ils ont adoptés, nous remarquons aux frontispices gravés de leur Pasor, en 1634 et 1640, un petit bûcher allumé, par allusion à leur nom Else-vier, feu d'aune, et non pas d'orme, comme l'a interprété erronément Mr Bérard, à la page 27 de son essai, très-estimable d'ailleurs, sur les éditions de ces célèbres imprimeurs. Ce signe se voit aussi au *Barlæi poemata* de 1631, au *Golnitzii Ulisses belgicogallus* de la même année, à la Sagesse de Charron de 1656 et 1662, etc.

» Mais ce n'est pas assez d'avoir démontré que Mansion, d'après ses écrits en français, devait appartenir à la Flandre, il importe encore de connaître si réellement il était de Bruges ou de quelque autre endroit de la Flandre.

» On sait qu'avant de se livrer à la typographie, Colard Mansion était calligraphe ou copiste de livres. C'est en cette qualité qu'il figure dès 1454, au registre, que

nous possédons, de la corporation ou confrérie des libraires de Bruges, sous le patronage de S. Jean l'Évangéliste. Mr Van Praet a découvert, dans un compte du garde des joyaux de Philippe-le-Bon, qu'en 1450 Colard Mansion avait reçu 54 liv. en paiement d'un manuscrit de l'ouvrage intitulé: Romuleon. D'après les comptes de la ville, qui ont aussi été compulsés, les membres de cette corporation, quoiqu'écrivains, étaient quelquefois, en même temps, jaugeurs et dégustateurs de vins. Dans un registre que nous possédons, écrit sur parchemin, à la date de 1427, et où sont inscrits les noms des habitants de Bruges qui étaient membres de la confrérie de Notre Dame de Hulsterloo, qui avait alors une chapelle près de Damme, on voit, f° 21, au nombre des confrères *Johannes Van Menshone, wyn spuerer,* ou dégustateur de vin.

» Au f° 12 d'un registre des offices qui étaient à la disposition du Magistrat, ce *Johannes Van Menshone* est qualifié de *wynmeter* ou jaugeur de vin, à la date de 1440. On est porté à penser que ce pourrait être le père de notre Mansion, dont le nom est orthographié, au registre des libraires, de tant de manières différentes. Colard lui-même, dans les comptes qu'il a rendus comme doyen, avant ses premières éditions avec dates, a écrit plusieurs fois son nom Manchion. D'autres doyens le nomment Manschion, Mencyoen et Manschions, qui avec l'*s* final répond assez bien à Van Menshone.

» A la page 44 de la Notice de Mr Van Praet sur notre premier imprimeur, nous remarquons qu'il termina son édition des *Dits moraux des philosophes,* par ces mots: *impressum Brugis per Colardum Mansionis,* et à la page 67, que le *Dionysii areopagitæ* a aussi pour souscription: *impressum Brugis per Colardum Mansionis.*

On a cru que cette locution signifiait Colard, fils de Mansion; mais il est constant que cet emploi du génitif n'avait lieu autrefois que pour le nom de baptême du père, et nullement pour le nom de famille, qui nécessairement était le même. Ce génitif *Mansionis* n'est-il pas plutôt un reste de l'ancienne manière dont le nom de Mansion se trouve écrit quelquefois avec l'article *de* ou *van*, ainsi qu'avec l'*s* final, qui a également la force du génitif?

» Ce ne fut que lorsque Mansion se fit auteur et imprimeur, qu'il polit un peu son nom, et adopta une manière plus uniforme de l'écrire. On ne doit pas être surpris que l'orthographe de son nom ait subi tant de variations dans des manuscrits du siècle où il a vécu, si l'on considère qu'au siècle suivant, le nom de Robert Gaguin, auteur de plusieurs ouvrages, se trouve imprimé de trois manières très différentes dans son histoire *de Gestis Francorum*, qui a paru à Paris, chez Jean Petit, en 1528.

» A défaut d'actes publics de naissances et de baptêmes, dont malheureusement, on ne s'est régulièrement occupé que bien des années après que le Concile de Trente en eût fait une obligation aux curés, nous sommes forcés de reprendre d'un peu loin les preuves que Mansion était de Bruges, et non Français, comme on l'avait prétendu.

» Le compte qu'a cité Mr Van Praet, du garde des joyaux de Philippe-le-Bon, prouve que dès l'an 1450, Colard Mansion était écrivain et vendait des livres. C'est pour cela qu'il figure dès 1454 comme membre de la confrérie ou corporation des libraires de cette ville, au registre des comptes originaux que nous possédons de cette corporation.

» Pour pouvoir exercer, en son propre nom, une profession quelconque à Bruges, comme dans beaucoup d'autres villes, il fallait nécessairement y avoir le droit de

bourgeoisie. Mais les registres spéciaux de ce droit, concédé à des étrangers, ont été compulsés, depuis une date antérieure à Mansion, jusqu'en 1455, époque à laquelle il était déjà connu depuis plusieurs années comme copiste et marchand de livres, et son nom n'y a pas été trouvé. Il avait donc ce droit comme fils d'un bourgeois; aussi se qualifie-t-il de citoyen de Bruges, à la souscription des Métamorphoses d'Ovide, où nous lisons:

» Fait et imprime en la noble ville de Bruges par
» Colart Mansion, citoien de icelle ou mois de May l'an
» de grace M. quatre cens. iiij. XX. et iiij. »

» Après avoir bien examiné les divers documents qui lui avaient été envoyés pour prouver que Mansion était flamand et brugeois, Mr Van Praet revint de l'opinion qu'il avait manifesté en 1780, et il s'en est exprimé comme suit, dans une de ses lettres, en date du 22 Août 1825:

» Autrefois j'ai douté qu'il fût né à Bruges. A présent
» je crois qu'il était réellement natif de cette ville. »

Mais il est beaucoup plus difficile de déterminer quelles ont été les relations de Mansion avec William Caxton.

J'ai vingt fois hésité avant d'admettre l'opinion que je me suis faite sur l'année à laquelle Mansion a commencé à imprimer; elle est contraire à celle que soutiennent nos maîtres; il n'en est pas un seul qui place avant 1472, l'époque à laquelle Mansion a introduit l'imprimerie à Bruges; je pense au contraire qu'on y imprima en 1468. Je dis tout d'abord, et sans détour, ce que je vais tacher d'établir pour qu'on s'arme de toute l'incrédulité et de tous les préjugés capables de refuter chacune des preuves que je vais dévélopper. Je voudrais convaincre, je vais donc discuter loyalement, prêt à renverser moi-même d'un coup de pied, tout l'échafaudage de mes rai-

sonnements, si on m'oppose un seul argument de quelque valeur. Je voudrais être court, il est probable que je serai long, et j'ennuierai peut-être, mais j'en ai prévenu le lecteur, ce sera mon excuse.

William était un jeune homme très-rangé qui fut placé à l'âge de 18 ans, à Londres, chez un mercier de la cité, nommé Robert Large. Son nom mérite d'être conservé; car le premier il apprécia le talent naissant de Caxton et lui légua en mourant 20 marcs d'argent.

Caxton, après la mort de son maître, s'établit lui-même et continua l'article. De la mercerie à l'imprimerie, le pas est immense, voici comment William fut amené de l'une à l'autre (1).

La mercerie ayant pris une grande extension, Caxton fut choisi pour facteur de la compagnie, en Hollande, Zélande et dans les Pays-Bas. Cette place était plus importante qu'il ne parait au premier aspect, car dans une pièce extraite du registre des jugements civils, des échevins de Bruges de 1465 à 1469, Caxton est qualifié de *maître et gouverneur des marchands de la nation anglaise.* C'est en cette qualité qu'il résida dans la maison du consulat anglais à Bruges. J'aime à faire remarquer cette circonstance parce que cette maison, rebâtie plus tard, occupait l'emplacement où se trouve à présent l'institut des Sourds-Muets.

Mais en quelle année, Caxton fut-il député par ses concitoyens? Dans sa traduction des *Histoires troyennes,* il nous donne sur sa personne et sur son travail quel-

---

(1) L'état de mercier ne se bornait pas seulement au commerce des marchandises diverses, qui font aujourd'hui l'objet de cette profession; il comprenait encore tous les articles d'ameublement, de luxe, de parure et même le commerce des manuscrits.

ques détails infiniment précieux pour ce que je compte prouver. Cet ouvrage fut imprimé sur le continent par William Caxton, en 1471.

« Voici, dit-il, bientôt trente années que je suis resté » presque toujours en Brabant, en Flandre, en Hollande » et en Zélande. » Il est donc venu ici vers 1442. Il est bien probable que c'est de lui qu'il est question dans le compte des *librariers* de Bruges, de 1455 à 1456 (1):

It. ontfaen van den Inghelsman ter cause van Morisses bibele xij gr.
Item noch ontfaen iiij gr.

Item reçu de l'Anglais, à cause de la bible de Morisses, 12 gros.
Item encore reçu 4 gros.

On ne pense pas qu'il soit ici question d'une Bible entière manuscrite, à cause de la modicité du prix auquel ce livre fut vendu, mais d'une bible des pauvres gravée en bois, ou manuscrite.

En 1464, il fut désigné pour être l'un des ambassadeurs, ou députés spéciaux, pour ratifier le traité de commerce conclu plusieurs années auparavant avec les Pays-Bas.

Si Caxton se trouvait à cette époque en Angleterre et si pour remplir cette mission honorable il a dû quitter son pays, il est bien probable que depuis lors il est resté à Bruges jusqu'à son départ pour Cologne, d'où il est rentré dans son pays natal en y important l'art de l'imprimerie, auquel il s'était formé plusieurs années auparavant.

---

(1) C'est par erreur que Mr Van Praet, p. 96, fixe cette transaction de 1457 à 1458.

Il s'agit de fixer les années auxquelles ont eu lieu tous ces faits.

Il est sûr que William a imprimé sur le continent et il est prouvé qu'il revint en Angleterre avant 1473.

Je vais puiser largement dans un savant article sur William Caxton, publié dans la Revue Britannique, de mars, 1844. Le consciencieux auteur a déposé là, dans une quinzaine de pages, plus de véritable érudition, qu'on n'en rencontre souvent dans tout un volume. Je veux prouver toute autre chose que l'auteur, mais je lui emprunterai les notes dont j'ai besoin pour établir mon opinion.

L'année à laquelle Caxton commença à imprimer sur le continent n'est pas authentiquement établie. L'auteur de l'article que je viens de citer, indique p. 293, l'année 1464, comme celle à laquelle il imprima *Le recueil des histoires de Troyes*, ce qui semble se trouver en contradiction avec cet autre passage de l'article, page 280: « d'après les documents que Caxton lui-même nous a » laissés sur sa vie, c'est vers l'année 1468, qu'il fut » initié dans l'art typographique. »

J'accepte cette dernière date comme présentant moins de prise à la critique, mais sans contester cependant celle, qui fixe la première impression de Caxton en 1464.

Il est prouvé qu'il a imprimé le *Recueil des histoires troyennes*, en français, avant qu'il entreprit l'impression de la traduction de cet ouvrage en anglais; or, voici ce qu'il dit lui-même sur le recto du premier feuillet de cette traduction: « Ici commence le livre intitulé « The Recuyell » of the histories of Troyes, composé en français à » l'imitation de divers ouvrages latins par très excellent, vé» nérable et respectable personne Raoul Lefèvre, prêtre et » chapelain de .... Philippe duc de Bourgogne, dans » l'an de l'incarnation de notre Seigneur Dieu 1464. Il

» a été traduit de français en anglais par William Caxton,
» mercier de la ville de Londres, et d'après le comman-
» dement de .... Marguerite, duchesse de Bourgogne.
» Cette traduction a été commencée à Bruges, en Flandre,
» le 1 jour de mars 1468, et terminée dans la vieille
» cité de Cologne, le 19e jour de septembre 1471. »

En 1468, il se trouvait à Bruges; en 1471 il était à Cologne, et c'est de Cologne qu'il transporte ses presses à l'abbaye de Westminster avant 1473; mais avant son départ il avait achevé l'impression de sa traduction. Mr De la Serna, qui le nie, n'apporte aucune preuve en faveur de son opinion. Suivant Mr Le Roux de Lincy, Caxton se procura le secret de l'imprimerie vers 1468, et Mr le baron de Reiffenberg, qui a longuement traité cette question, est du même avis; il faut donc, y ajoute-t-il, qu'avant 1473, date certaine de notre première impression, il y ait eu des tentatives anonymes et des essais ignorés, et cela est tout à fait dans l'ordre naturelle des choses.

Mr Van Praet, dans ses *Recherches sur Louis De Gruthuuse*, p. 174, dit que la traduction des histoires de Troyes parut à Cologne vers 1471.

Le même bibliographe dit, en parlant du Roman de Raoul Lefèvre, que Caxton en avait fait, sur le continent, et vraisemblablement à Cologne (1), sous le nom de *Livre de Jason*, une édition qui est d'une rareté extrême.

---

(1) Raoul Lefèvre composa cet ouvrage en 1464; de cette année à 1469, Caxton est resté à Bruges: or, puisqu'il a imprimé cet ouvrage avant d'en entreprendre la traduction et qu'il commença cette traduction en 1468, il est plus probable que le *Livre de Jason* a été imprimé à Bruges.

Caxton avait donc déjà imprimé des livres avant de rentrer dans son pays vers 1471 ou 1472.

La chose est d'autant plus incontestable, que Caxton dit lui-même qu'il a présenté ce livre imprimé, à sa redoutée dame Marguerite, duchesse de Bourgogne, et qu'elle l'en a largement récompensé. Caxton a dû faire l'hommage du *Recueil des histoires troyennes,* à la duchesse de Bourgogne, avant son départ pour l'Angleterre. Tout nous prouve donc ce que j'ai déjà avancé, que Caxton se procura le secret de l'imprimerie de 1446 à 1468.

Caxton nous apprend lui-même sur sa vie quelques particularités qu'il faut rappeler ici. Il dit qu'il n'alla jamais en France. Il n'alla pas non plus en Italie; c'est donc en Allemagne ou dans les Pays-Bas, qu'il s'instruisit dans l'art de l'imprimerie. Colard Mansion, à Bruges, l'aida de ses conseils; l'auteur de l'article de la *Revue Britannique*, qui a puisé ses renseignements dans les ouvrages de William Caxton lui-même, l'assure, et cette circonstance est précieuse, car Caxton est parti de Bruges en 1468. Il a donc dû recevoir ces conseils de Mansion avant son départ, donc avant 1468. Mansion d'un autre côté n'aurait pu donner ces conseils à Caxton sur l'art nouveau, s'il n'y avait pas déjà été initié lui-même; ces conseils supposent une expérience personnelle.

Ce départ de Bruges en 1468, se prouve pas le jugement arbitral des échevins de la ville de Bruges, que M[r] Van Praet a publié à la page 89 de son beau travail sur Mansion. J'ai besoin d'en copier une partie: « Comme
» Daniel F. Adrien dit Scepheer, Daniel demandeur d'une
» part et Jeronime Vento, etc. etc. se soient soubsmis
» et compromis de toutes les differences qu'ils avaient

» ensemble ou des sentences, ordonnance et arbitraige de
» Willem Caxton marchant d'Angleterre, maistre et gou-
» verneur des marchans de la nation d'Angleterre par
» deça et de Thomas Perrot, come en arbitres arbitra-
» teurs amiables compositeurs et communs amis, pro-
» mettent les dites parties et chacun d'eulx de bien et
» loyalement entretenir, observer et accomplir tout ce que
» par les dits arbitres seroit sur les dites differences des
» sentences ordoné et arbitré sans faire ou venir à
» lencontre en aucune maniere et que lesd. arbitres
» aient oy les raisons des dites parties et sur ce ordone
» leur sentence et ordonnance les quelles ils ont rap-
» porté en plaine chambre des échevins de Bruges, ont
» esté publié ausdites parties, parce que Willem Caxton
» s'estoit necessairement retrait de la ville de Bruges
» etc. etc. Actum XIJ^e maii a. LXIX. »

Il résulte de ce document que William Caxton et Thomas Perrot, avaient été choisis pour arbitres; que la sentence arbitrale était formulée, mais que Caxton ayant dû partir de Bruges sans avoir le temps de la publier ou de la notifier aux parties, elle fut publiée le XII mai en pleine chambre des échevins. Nous savons d'ailleurs que de Bruges il s'est transporté à Cologne, et qu'il retourna directement de Cologne en Angleterre, avant 1473.

Son séjour à Bruges en 1468, résulte du contexte de cette sentence et du titre de sa traduction des *Histoires de Troyes*, où il est dit qu'elle fut commencée à Bruges, le 1 mars 1468. Son départ de Bruges pour Cologne, avant le mois de mai 1469, est également prouvé: dans l'extrait du verso du premier feuillet, William Caxton y ajoute que la traduction fut continuée et terminée à Cologne, le 19 septembre 1471. Il est donc resté à

Cologne de 1469 à 1471, époque à laquelle il finit sa traduction et l'impression de son travail: or, William Caxton assure qu'il a été guidé et conseillé par Colard Mansion, dans son apprentissage de l'art de l'imprimerie, Colard connaissait donc cet art et imprimait lui-même avant 1468. La conclusion ne peut souffrir aucun doute, le fait est établi sur des documents irrécusables, mais pour prévenir toute contestation, je vais prouver par l'ouvrage de Caxton que le traducteur lui-même assure qu'il commença à le *composer* à Bruges.

Ce mot composer — est un terme nouveau dans la signification — d'assembler des caractères pour en former des mots, des lignes et des pages.

Je ne me souviens pas d'avoir rencontré au xve siècle de mot employé dans ce sens; je soupçonne qu'en anglais, William Caxton se servait du mot — *werke* — lorsqu'il écrivait en parlant du volume — *The recuyell of the histories of Troyes,* — « Whyche sayd *translacion and* » *werke* was begone in Bruges in the countee of Flandres, » the fyrst day of marche the yere of the incarnation » of our said lord God a thousand four hondred syxty » and eyghte. And ended, and fynisshed in the holy cyte » of Colon, the xix day of septembre the yere of our » sayd lord God 1471. »

Laquelle *traduction* et *composition* fut commencée à Bruges en 1468 etc. et terminée en 1471.

Cette supposition est beaucoup moins hasardée qu'on ne le penserait d'abord. Avant qu'on la juge, je désire qu'on lise le développement et les preuves que je veux en fournir; en tout cas je n'en ai pas besoin pour prouver que Caxton imprima sur le continent, mais si cette preuve était jugée de quelque valeur, elle confirmerait singulièrement tous les témoignages que j'ai déjà cités.

J'ai remarqué en examinant les titres de presque tous les ouvrages de Caxton, qu'il traduisait et qu'il composait en même temps.

Il traduit — THE HISTORY OF THE NOBLE KNYGHT PARYS — en 1485, il finit de l'imprimer la même année.

L'ouvrage — THE LYF OF CHARLES THE GREAT, — fut traduit en 1485, *and fynisshed the same yere of our Lord:* terminée la même année.

L'ouvrage — GODEFROY OF BOLOGNE, — *fynysshed the 7 juyn 1481, and in this maner, sette in forme and emprynted the* 20 *novembre the yere a forsayd.* Terminé le 7 juin 1481 et mis en forme et imprimé le 20 novembre de l'année prédite. Il est évident que cette expression — *sette in forme* — ne signifie pas qu'il a été *composé* le 20 novembre, la *composition* de l'ouvrage a demandé beaucoup plus de temps qu'un jour.

THE GAME AND PLAYE OF THE CHESSE, — traduit et imprimé le dernier jour de mars 1474.

THE GOLDEN LEGENDE, — composée à la prière de Guillaume d'Arondel, et terminée le 20 nov. 1483.

THE DOCTRINAL OF SAPYENCE, — traduit et terminé le 7 mai 1489.

THE KNYGT OF THE TOURE, — traduit du français. Lequel livre a été achevé le 1r juin 1483, et imprimé à Westminster, le dernier jour de janvier 1483.

THE ROYAL BOOK, etc. — traduit en 1484.

THE FAYT OF ARMES AND CHEVALERYE, — *whyche translacyon was fynysshed the* VII *day of juyll, the same yere* (1489) *and emprynted the* XIIIJ *day of juyll, the next following and ful fynysshed.*

Laquelle traduction a été achevée le 7 juillet 1489, et imprimée le 14 juillet immédiatement suivant et complètement achevée.

Ceci est frappant; si Caxton n'avait pas composé l'ouvrage en même temps qu'il le traduisait, aurait-il pu dans l'espace de 6 jours, composer avec des caractères, tout le volume?

THYMAGE OR MYRROR OF THE WORLDE.

Le prologue porte: « Cet ouvrage a été écrit chapître par chapître en français et enluminé dans la ville de Bruges, l'an de l'incarnation du Seigneur 1464, au mois de juin; et moi, j'ai essayé de le traduire dans notre langage maternel au mois de janvier 1480, (N. S. 1481) à l'abbaye de Westminster à Londres. » Le titre porte: « fini en 1481. »

Il est incontestable que Caxton a imprimé sur le continent, avant sa rentrée dans son pays; et d'après les habitudes bien constatées de Caxton, il composait au fur et à mesure qu'il traduisait; si les termes qu'il emploie en parlant de sa traduction des *Histoires troyennes* ont la même valeur, que ceux dont il se sert dans les titres de tous ses ouvrages que je viens de citer, il doit résulter de ces mots — *whyche sayd* TRANSLACION *and* WERKE, *was begone in Bruges etc. the fyrst day of marche 1468, and ended and fynisshed* XIX *day of septembre* 1471, — qu'il commença à traduire et à composer sa traduction à Bruges, le 1r mars 1468, et qu'il finit la besogne à Cologne en 1471. Dès lors on s'expliquerait quels ont été les rapports de Caxton avec Mansion, l'imprimeur brugeois initia William dans le secret du nouvel art, ou du moins, il dirigea les essais de l'anglais et l'aida à perfectionner ce qu'il avait appris ailleurs; dans l'une et l'autre hypothèse Mansion imprimait avant Caxton, puisque l'imprimeur anglais le reconnut et le consulta comme son maître et qu'il suivit ses conseils comme ceux d'un homme qui méritait cette confiance par

son talent et son expérience. Ce fait honorerait Mansion et prouverait en faveur du bon goût de William Caxton.

Mais il pourrait paraître surprenant au premier abord qu'il ne nous reste plus de traces de ces productions typographiques antérieures au dernier quart du xve siècle, tandis qu'il est évident que cet art nouveau a été pratiqué longtemps auparavant. Pour expliquer ce fait, il est utile de remarquer, que dans le principe la typographie n'est pas entrée chez nous en concurrence avec la calligraphie, mais seulement avec la xylographie.

Comme toute nouvelle industrie, l'impression en caractères mobiles excita tout d'abord une certaine défiance et rencontra des préjugés, qui d'ailleurs ont exercé une salutaire influence sur cet art naissant, parce qu'ils ont forcé les premiers imprimeurs à perfectionner leurs procédés.

L'encre au commencement était d'une mauvaise qualité; composée sans mordant, elle avait l'inconvénient de se détacher du papier par le froissement, tandis que l'encre des manuscrits avait été perfectionnée au point que les encres modernes résistent en général moins bien à l'action de l'air et de l'humidité que celles des grandes époques des manuscrits.

Les encres typographiques se posaient sur la surface du papier, ou du vélin; l'encre des calligraphes au contraire, s'emprègnait profondément dans le vélin et le papier, et résistait aux frottements et aux froissements que subissaient les livres.

Les contours des lettres imprimées étaient sans netteté, et leurs formes tremblées; leurs lignes sans continuité normale choquaient l'œil de ceux qui, habitués à la perfection de l'écriture des calligraphes, cherchaient dans

les livres autant le luxe de la lettre, que l'utilité et l'intérêt de ce qu'ils contenaient.

Avant d'avoir surmonté ces préjugés, avant d'avoir atteint une certaine perfection, il devenait difficile, si non impossible d'entrer en concurrence avec l'industrie de la calligraphie et cette perfection était d'autant plus difficile à atteindre, que les premiers imprimeurs ne mettaient guère en commun leur commune expérience; ils cherchèrent plutôt à s'envelopper de mystère.

L'art nouveau que de si hautes destinées attendaient, dut donc surtout chez nous se contenter de produire à meilleur marché, ce que produisait auparavant la xylographie, c'est-à-dire, des livres élémentaires de lecture; de petits livres à l'usage des écoliers; des collections de prières; des *Biblia pauperum;* des *Donati;* des ordonnances de police et quelques rares documents d'un intérêt général.

Ces productions populaires périrent tout juste par suite de leur utilité journalière. Les riches qui auraient pu les conserver, les jugèrent indignes d'entrer dans leurs bibliothèques et le peuple ne les achetait qu'à raison de l'usage qu'il en pouvait faire.

Ce n'est que plus tard que la typographie a pu parvenir partout à lutter sans trop de désavantage avec l'industrie des écrivains. Ce n'est que lorsque le goût de la lecture se fut repandu généralement, et lorsqu'une pratique de quelque temps eut amené la perfection nécessaire dans les types, que l'imprimerie obtint cette considération qui lui permit de lutter franchement avec les calligraphes.

La renaissance des lettres exerça beaucoup plus d'influence sur l'imprimerie, que cet art nouveau n'en exerça sur cette renaissance. Ce fut une heureuse circonstance dont la typographie sut s'emparer, et voilà tout.

Les premiers imprimeurs généralement, étaient des auteurs ou des traducteurs; ils profitèrent de la demande générale de livres, et le nouvel art les multiplia d'après les besoins.

Dèslors le sort de l'imprimerie fut assuré, son avenir fut garanti. La lutte ne fut plus entre l'imprimerie et la calligraphie, mais la lutte commença entre les différents imprimeurs. Chacun chercha à surpasser ses confrères et la calligraphie dut reculer devant la perfection des produits typographiques.

Les allemands et les belges industrieux et laborieux, se lancèrent à l'envi dans la nouvelle carrière; dès les premières années du XVI[e] siècle, et même avant la fin du XV[e], les annales typographiques de tous les pays de l'Europe, fourmillent de noms flamands et allemands. Ils n'attendaient pas les commandes, mais les cherchaient. Ils se transportaient d'une ville à une autre, trainant après eux une mauvaise presse et un sac de types, et dans leurs haltes successives, ils produisirent au moyen de leurs misérables instruments, ces chefs-d'œuvre que les modernes admirent et qu'ils désespèrent de pouvoir imiter jamais.

Ne cherchons pas à le contester, Mansion comme la plupart des *printers* de la seconde moitié du XV[e] siècle, a imprimé d'abord des pièces volantes, des feuilles détachées. Ce n'est que plus tard, lorsqu'un seigneur de Gruuthuyse, appréciant la portée de l'art nouveau, le prit sous sa protection et en accepta le patronage, que la typographie osa essayer chez nous de produire des ouvrages plus importants, et c'est ce moment solennel, c'est ce pas immense fait par l'art, que Mansion constate, lorsqu'il inscrit sur la première feuille de sa première œuvre de longue haleine — Primum opus impressum,

per Colardum Mansion. Brugis Laudetur omnipotens: — c'est ici le premier *ouvrage* imprimé par moi à Bruges.

La date de cette impression est inconnue, j'essaierai de la fixer toute à l'heure.

Voici comment je me représente la marche de cet art à Bruges. Ne prenez ce que je dirai que pour des suppositions, je ne veux pas moi-même donner à mon hypothèse un autre nom, ni plus d'importance; mais cependant ces suppositions seront vraies, parce qu'elles doivent l'être, parce qu'il est dans la nature de toute industrie naissante de marcher comme je le décrirai.

Mansion naquit dans une famille d'écrivains et d'enlumineurs; jeune encore, il se distingua dans sa partie et il fut admis dans la confrérie de son métier. Mais un art nouveau vient de surgir, l'art du calligraphe est menacé d'une dangereuse concurrence. Mansion dans toute la vigueur de l'âge, et dans les premiers moments d'enthousiasme qu'excite en lui l'art mystérieux, dont la rumeur publique agrandit le domaine et exagère la perfection, se décide à aller apprendre le secret de cette nouvelle industrie; il s'absente en effet de la ville en 1455, 1456, 1457 et 1458.

Mansion revient dans sa ville natale déjà initié dans le secret de la typographie, mais ne se trouvant pas, comme je le prouverai tout-à-l'heure, dans un état de fortune qui lui permit de multiplier les essais; il dut s'en tenir à la production de pièces trop peu importantes pour qu'il y attachât son nom, ou pour que les bibliothèques des riches les jugeassent dignes d'être conservées.

L'anglais Caxton, avec qui il se trouvait en relation, ayant montré le désir et exprimé la volonté de s'initier à son tour à la pratique de l'imprimerie, Mansion l'aida

de son expérience et dirigea ces essais de ses conseils: l'or de l'anglais et les connaissances de Mansion se réunirent et le succès couronna l'entreprise.

Dèslors Caxton qui par sa fortune fut en position de ne pas devoir reculer devant les dépenses qu'exigeait l'impression d'un grand ouvrage, entreprit l'impression du *Livre de Jason*.

Mansion, heureux et fier de la part qu'il avait eue au succès de Caxton et que le consul anglais avouait, chercha un Mecène et un collaborateur; un Mecène pour l'aider à couvrir les frais, un collaborateur pour ne pas risquer l'essai décisif qu'il allait tenter.

On prendra peut-être ce que je viens de raconter pour un roman, c'est au contraire une histoire exacte de point en point; je ne l'ai pas imaginée, je me suis contenté de lier des faits, des dates et des noms, au moyen de quelques idées amenées naturellement par l'économie des faits.

Mais avant de reprendre chacun de ces points pour en prouver la vérité, j'ai besoin de présenter ici l'histoire des imprimeurs brugeois durant le xve siècle.

Dans l'intérêt de la clarté de mon argumentation et de mes preuves, je vais remonter le cours de cette histoire, et au lieu de descendre du premier imprimeur brugeois, je vais commencer par Hubert de Croock, et remonter successivement jusqu'à Colard Mansion.

Hubert De Croock imprima à Bruges, au commencement du xvie siècle. Il parait dans les comptes des *librariers* comme membre, de 1519 à 1520. Il jouissait déjà sans doute d'une grande considération, car il est élu doyen de cette confraternité dès l'année suivante: et son nom y figure chaque année, jusqu'à la fin des comptes qui finissent 1523.


·hubrecht de croock·

On trouve à la bibliothèque de la ville, l'ouvrage suivant imprimé par Hubert De Croock:

Statuta generalia fratrum minorum regularis observantie. Suit une vignette représentant S. François qui reçoit les stygmates, et en dessous *Signasti Dn̄e servum tuū Franciscum signis redemptionis nostre,* in-4° sans chiffres, mais avec reclames, 42 pages.

A l'avant-dernière page se trouvent les mots suivants: *Expliciunt statuta generalia totius sacri ordinis minorum regularis observantie. Impressa in civitate Brugensi, oppido Flandrie juxta hyppogephirum pontem equinum, per Hubertum De Crooc. Anno Domini* M. CCCCC XXIII, *die* XX *mensis octobris.*

Ces **Statuta** sont précédés d'une — **Ordinatio et emendatio facta in calendario divini officii pro servanda unitate ordinata in generalissime capitulo in provincia et conventu Burgensi in Hispania 1523.** — Mais sans titre. Cet ouvrage est d'une grande rareté et elle s'explique, car on recommande aux frères de ne pas le montrer à des étrangers. *Cauendo ne extraneis publicentur.*

A la dernière page se trouve la vignette de l'imprimeur. Les armes de la ville sont suspendues à un entrelac de cordes, entre deux B couronnées, et le nom de Hubrecht De Croock, sur une bandelette audessous de ces armes.

Je connais encore les productions suivantes imprimées par ce typographe:

J. Lud. Vives de subventione pauperum, sive de humanis necessitatibus; lib. 2, 1526.

J. Lud. Vives. De Europæ dissidiis et republica... ad Henricum viii, Angliæ regem; de rege galliæ capto et alia quædam historica 1526, 3 tomes en 1 vol. petit in-8°.

Sacrum divinum de sudore Jesu Christi. Concio de nostro et Christi sudore. Per J. L. Vivem 1529.

J. Lud. Vives de officio mariti. 1529.

Elegiæ Jacobi Papæ Hyprensis, 20 pages in-4°, sans date, mais ce petit ouvrage a dû être imprimé après 1537.

Il existe sans doute d'autres impressions d'Hubert De Croock, antérieures à 1523, car il est probable que c'est comme *printer* qu'il est admis dans la confrérie des *librariers* en 1519, et s'il n'avait pas pratiqué déjà depuis quelque temps son art, il est bien probable qu'on ne l'aurait pas choisi pour doyen l'année après son entrée dans la confrérie.

Hubert De Croock est fils de Ghislain De Croock, dont la fortune parait avoir été si intimement unie à celle de Colard Mansion, qu'il est utile, dans l'intérêt de nos origines typographiques, d'exposer tous les détails qui nous ont été conservés sur la vie de cet homme.

Gheleyn De Crooc se trouve inscrit parmi les *librariers,* de 1477 à 1478. Ceci ne prouve en aucune manière qu'il n'a pas demeuré antérieurement en ville, ou qu'il n'a commencé que cette année à exercer un art qui lui donnait droit à l'admission; Henri Van den Dale, comme nous le verrons bientôt, n'est reçue dans la confrérie qu'en 1507, tandis que nous connaissons de lui une impression brugeoise de 1503.

Gheleyn De Croock est inscrit à côté de Mansion, mais Mansion disparait en 1484, et avec lui disparait le nom de De Croock, jusqu'en 1495 qu'il reparait parmi les membres. L'année à laquelle meurt ce Ghislain De Croock, de 1505 à 1506, est admis Henri Van Dale, et l'année qu'on inscrit dans les comptes ce que l'on a reçu pour dette mortuaire de Henri Van Dale, entre pour la première fois Hubert De Croock. Il doit exister entre ces hommes une certaine relation

On trouve à la bibliothèque de la ville, l'ouvrage suivant imprimé par Hubert De Croock:

Statuta generalia fratrum minorum regularis observantie. Suit une vignette représentant S. François qui reçoit les stygmates, et en dessous *Signasti Dne servum tuu Franciscum signis redemptionis nostre*, in-4° sans chiffres, mais avec reclames, 42 pages.

A l'avant-dernière page se trouvent les mots suivants: *Expliciunt statuta generalia totius sacri ordinis minorum regularis observantie. Impressa in civitate Brugensi, oppido Flandrie juxta hyppogephirum pontem equinum, per Hubertum De Crooc. Anno Domini* M. CCCCC XXIII, *die* XX *mensis octobris.*

Ces **Statuta** sont précédés d'une — **Ordinatio et emendatio facta in calendario divini officii pro servanda unitate ordinata in generalissimo capitulo in provincia et conventu Burgensi in Hispania 1523.** — Mais sans titre. Cet ouvrage est d'une grande rareté et elle s'explique, car on recommande aux frères de ne pas le montrer à des étrangers. *Cauendo ne extraneis publicentur.*

A la dernière page se trouve la vignette de l'imprimeur. Les armes de la ville sont suspendues à un entrelac de cordes, entre deux B couronnées, et le nom de Hubrecht De Croock, sur une bandelette audessous de ces armes.

Je connais encore les productions suivantes imprimées par ce typographe:

J. Lud. Vives de subventione pauperum, sive de humanis necessitatibus; lib. 2, 1526.

J. Lud. Vives. De Europæ dissidiis et republica... ad Henricum viii, Angliæ regem; de rege galliæ capto et alia quædam historica 1526, 3 tomes en 1 vol. petit in-8°.

Sacrum divinum de sudore Jesu Christi. Concio de nostro et Christi sudore. Per J. L. Vivem 1529.

J. Lud. Vives de officio mariti. 1529.

Elegiœ Jacobi Papœ Hyprensis, 20 pages in-4°, sans date, mais ce petit ouvrage a dû être imprimé après 1537.

Il existe sans doute d'autres impressions d'Hubert De Croock, antérieures à 1523, car il est probable que c'est comme *printer* qu'il est admis dans la confrérie des *librariers* en 1519, et s'il n'avait pas pratiqué déjà depuis quelque temps son art, il est bien probable qu'on ne l'aurait pas choisi pour doyen l'année après son entrée dans la confrérie.

Hubert De Croock est fils de Ghislain De Croock, dont la fortune parait avoir été si intimement unie à celle de Colard Mansion, qu'il est utile, dans l'intérêt de nos origines typographiques, d'exposer tous les détails qui nous ont été conservés sur la vie de cet homme.

Gheleyn De Crooc se trouve inscrit parmi les *librariers*, de 1477 à 1478. Ceci ne prouve en aucune manière qu'il n'a pas demeuré en ville, ou qu'il n'a commencé que cette année à exercer un art qui lui donnait droit à l'admission; Henri Van den Dale, comme nous le verrons bientôt, n'est reçue dans la confrérie qu'en 1507, tandis que nous connaissons de lui une impression brugeoise de 1503.

Gheleyn De Croock est inscrit à côté de Mansion, mais Mansion disparait en 1484, et avec lui disparait le nom de De Croock, jusqu'en 1495 qu'il reparait parmi les membres. L'année à laquelle meurt ce Ghislain De Croock, de 1505 à 1506, est admis Henri Van Dale, et l'année qu'on inscrit dans les comptes ce que l'on a reçu pour dette mortuaire de Henri Van Dale, entre pour la première fois Hubert De Croock. Il doit exister entre ces hommes une certaine relation

qui donnera la clef de la succession de nos premiers typographes.

Colard Mansion disparait subitement en 1484, mais il n'emporte pas son imprimerie.

Dans son intéressant Annuaire de la Bibliothèque Royale, M^r le baron de Reiffenberg décrit, en 1840, deux impressions de Bruges de 1488. Ce sont d'abord six feuillets in-folio de 39 lignes à la page pleine, en lettres de forme de grande dimension et d'une netteté et d'une élégance remarquables.

Au recto du premier feuillet on lit:

Dit is ghemaect te Brugghe
In tjaer Ons Heere duyzent vier
Hondert acht en tachtentich den
Sestiensten dach in meye.

Cette pièce finit ainsi: *Item de ostagiers insghelycx hebben ghelycken eeds gedaen, ostagiers te zyn naer uutwysen van den voorscr. paeyse.*

Il s'agit dans cette pièce de la réconciliation de Maximilien avec les Brugeois.

L'autre impression est un Monitoire papal envoyé aux habitants de Bruges, il est en placard.

J'ai dit il y a un instant que la typographie n'est entrée tout d'abord en lutte qu'avec la xylographie, et on l'admettra volontiers; mais ce qui n'est pas moins évident, c'est que la xylographie n'a pas pu soutenir longtemps la concurrence avec les types mobiles. Dans une ville où Colard Mansion avait imprimé durant dix ans au moins; où un autre après son départ de la ville, avait imprimé des pièces d'une aussi grande netteté et d'une aussi grande perfection que le *Pardon de Maximilien* que je viens de citer, il était impossible que la xylographie subsistât

encore. Dèslors je me crois fondé à dire que tous les *printers* qui apparaissent successivement dans les comptes des *librariers*, après 1484, sont évidemment des typographes; plusieurs d'ailleurs de ces *printers* sont connus par leurs impressions; je citerai ceux que j'y ai rencontrés:

De 1483 à 1484,	p. 117.	Meester Gheraert Leeu.
De 1696 à 1699,	p. 144.	It. Daniel De Printere.
		It. Heyndric Van Hecke, printre van Andwerpen, voor zyn incommen XV gr.
		It. Henri Van Hecke, printer *d'Anvers, pour son entrée* XV *gr.*
1502.		It. ontf. van Pierchon Maes, printer, voor zyn incommen XII gr.
		Item reçu de Pierchon Maes, printer, *pour son entrée* XII *gr.*
1505 à 1506,	155 v.	Item van Heyndric Van den Dale, prenter, van incommen, XII gr.
		Item d'Henri Van den Dale, pour son entrée, 12 *gr.*
1512.	170 v°	Govart Bac, pret. en boucverkooper tAntwerpen, in het Vogelhuus, quam in de ghilde den XV dach in maerte half vasten, en gaf voor zyn incommen XII gr.
		Govart Bac, printer *et libraire*

d'Anvers, à l'enseigne de la volière, entra dans la Gilde le 15 mars à la mi-carème et donna pour son entrée XII *gros.*

170 v. Jan Van Dale, de pret̄. I sh. V d.

1512 à 1513, 172 v. Jan Van Driel, Antwerpen, van iiij jaer, XXIIIJ gr.

Jean Van Driel, d'Anvers, pour 4 ans, 24 gr.

Fransois Byrchmās, Atwpn. II jaren, XII gr.

François Byrchmans, d'Anvers, 2 ans, 12 gr.

1515 à 1516, 178. Hubrech De .... de prenter, VI gr.

178 v. Jan Lettersnyder, Antwerpen, VI gr.

Jean graveur de caractères, à Anvers, VI *gr.*

1516 à 1517, 181. Item 't incommen van Jan Nieuburch, de *prenter* V sh. gr.

Item reçu le droit d'entrée de Jean Nieuburch, prenter, 5 *escalins.*

1521 à 1522. 196 v. Hendrik Eckert, tAntwerpen, XII gr.

Il est parlé dans ces comptes aux années 1516 à 1522, d'un missel imprimé; en:

1516 à 1517, 181. Meester Anthony, heeft ghescreven voor zyn guldegelt

het canoen van onsen nieuwen missael.

182 v. It. Betaelt van onsen nieuwen missael te regelen VIII gr.

1517 à 1518, 184 v. Item van vignetten te maken in den missael, p. Raphael De Busere, III sh. VI d.

1521 à 1522, 198 v. It. Bet. Lowys De Block, van de blouwe letters te maeken in d. gheprẽtẽ Missael VI gr.

Item. Meest. Symoen Bening heeft der ghilde ghesconken een groot crucifix om te stellen in een misssel enz.

Item noch betaelt Jan Moens ter cause van 't vooorseyde crucifix XII gr.

299 v. It. betaelt voor tbinden van den Missael met twee sloten I sh. VIII d.

Maître Anthony écrit le canon, qu'on ornait ordinairement beaucoup plus que les autres pages du Missel et qui pour cela est confié à un calligraphe et aux peintres en miniature Simon Bening, Jean Moens et Raphaël de Busere. Les initiales de ce missel imprimé, *Gheprenten Missael,* sont peintes en bleu par Louis De Block; les pages sont entrelignées et on paie un escalin huit gros pour la reliure avec deux fermoirs.

Il ne peut pas être qaestion ici d'un missel écrit: on dit expressément qu'il était *gheprent* — imprimé, — et quarante-deux ans après que Colard Mansion eut déjà

imprimé des livres avec date, il peut encore moins être question d'un missel d'impression xylographique.

Reste à chercher à qui cette impression a été due.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de prouver que tous les *prenters* inscrits dans les comptes et appartenant à l'industrie brugeoise, n'ont pas été des maitres, mais que plusieurs de ceux qui y figurent ont été des artistes servant sous un maître.

Ceci étant posé et admis, j'ose supposer sans hésiter que Colard Mansion a été associé avec Ghislain De Croock: qu'après le départ de Mansion, l'imprimerie a été continué par De Croock, qui n'a pas inscrit son nom dans ses impressions à cause sans doute, de l'indivision de ses intérêts avec ceux de Mansion. Après la mort de son mari, la veuve De Croock s'est associée avec Henri Van Dale; et Hubert De Croock, ayant achevé l'apprentissage de son art, a repris la direction de l'imprimerie de son père.

Voici les motifs de mon opinion.

La dernière impression avec date faite à Bruges, par Colard Mansion, est la traduction des métamorphoses d'Ovide, moralisées par Thomas Waleys; on lit au verso du dernier feuillet:

> **Fait ⁊ imprime en la no**
> **ble ville de Bruges en Flan**
> **dres par Colart Mansion**
> **citoien de icelle ou Mois de**
> **May lan de grace M qua-**
> **tre cens iii^{xx}j et iiij**

Dans les actes du chapître de l'église de St-Donat, le 9 septembre 1484, c'est-à-dire, trois mois après, se trouve la note suivante:

Deinde ordinatum est dici D° Petro De Clenguemeure quod hinc ad festum Remigii conferret capitulum an Colardus Mansion rediturus sit vel non, ut camercula sua in ambitu alteri in locagium dari posset.

» Il a été ordonné ensuite à Pierre De Clenguemeure qu'il avait à informer le chapître, d'ici à la fête de saint Rémi, si Colard Mansion reviendrait oui ou non, afin que la chambre qu'il avait dans le pourtour de l'église, pût être louée à un autre. »

En marge se trouve: *Colardus Mansion profugit.* — Colard Mansion s'est enfui.

Il est dit dans ces actes, au 11 Octobre 1484:

Retulit D° Burgardus magister fabrice se fecisse conditionem cum Johanne Gossin, ligatore librorum supra locagio camere in ambitu nuper Mauricii De Haec, novissime Colardi Mansion profugi, pro 24 lib. paris. annuatim et quod idem Johannes per pactum expressum solvere habebit fabrice de 12 scutatis Flandrie quod dictus Colardus debet ex eodem locagio.

» Burchard, marguiller, rapporte qu'il a conclu avec Jean Gossin, relieur de livres, le bail de la chambre dans le pourtour de l'église, occupée d'abord par Maurice Haec et dernièrement par Colard Mansion qui s'est enfui, pour 24 livres parisis annuellement, mais sous la condition expresse que le dit Jean aura à payer à la fabrique de l'église les 12 écus de Flandre, que le dit Colard devait pour le même loyer. »

Le rouge me monte à la figure en écrivant ces tristes détails; mais l'inexorable histoire a des droits qu'il faut savoir satisfaire.

Au 8 octobre 1484, on trouve dans ces mêmes actes la note suivante:

Retulit D^s Burgardus Keddekin, magister fabrice se dedisse in locagium ambas cameras in ambitu sub dormitorio sex annorum spatio; unam videlicet que erat Colardi Mansion, qui recessit hospite insalutato, Johanni Gossin, ligatori librorum et aliam illi contiguam a parte meridionali Wilhelmo De Brauwere librario, cuilibet pro 24 lib. paris. solvendis annuatim officio fabrice in quatuor terminis videlicet Nativitatis, Pasche, Johannis, et Bavonis, quolibet annuo termino ab utroque eorum 6 lib. paris. et incepit locagium utriusque in festo Bavonis novissime preterito. Sed prefatus Johannes ultra premissa tenebitur ex pacto expresso prosemel solvere sex coronas quas debebat dictus Colardus Mansion, periculo suo recuperandas, si possit; quibus auditis Domini premissa ratificatione, decreverunt eisdem Johanni et Guillelmo littras supra locagio hujusmodi in forma.

» Burchard Keddekin, maître de la fabrique, rapporte qu'il a loué les deux chambres, dans le pourtour de l'église, sous le dortoir, pour le terme de six ans; à savoir celle qui était occupée par Colard Mansion, qui s'en alla sans payer sa dette, à Jean Gossin, relieur de livres, et l'autre qui y est contiguë du côté du sud, à Guillaume De Brauwere, libraire, à chacun pour 24 livres parisis, à payer annuellement en quatre termes à savoir: à Noël, à Pâques, à la saint Jean et à la saint Bavon, six livres parisis; et le bail a commencé à la fête de saint Bavon passée. Mais le dit Jean Gossin sera en outre obligé, par accord exprès, de payer pour une fois, six liv. par. que devait le dit Colard Mansion, à récupérer par lui, s'il le peut, à

ses risques et périls. Après avoir entendu ce rapport, messieurs les chanoines ont ratifié cet accord et ont ordonné d'expédier aux dits Jean et Guillaume des lettres de bail en due forme.»

On repète si souvent et sur tant de tons, que Colard Mansion a fait banqueroute, que l'on en veut à ces chanoines, de ce qu'ils semblent se complaire à rappeler à tout propos la même histoire; mais avouons cependant qu'un artiste moderne n'obtiendrait guère plus de grâce de son propriétaire, s'il restait en défaut de solder ses termes.

La cause du départ de Mansion est bien prosaïque; j'aurais preféré que ses biographes eussent eu raison et que la mort fut venue interrompre et finir cette vie laborieuse, mais je n'ai pas le choix: Mansion a quitté la ville parce qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de faire honneur à ses affaires; il venait de finir la traduction et l'impression d'un ouvrage considérable, et la vente de cet ouvrage ne lui rapporta pas de quoi couvrir les frais qu'il avait faits: triste résultat après tant de soins et tant d'activité.

Je n'ai aucune donnée pour fixer le lieu où Mansion s'est transporté après son départ de Bruges; seulement, il est connu que, un siècle plus tard, il y a eu à Paris des imprimeurs du nom de Mansion, mais rien ne nous prouve qu'ils aient été des descendants de notre concitoyen.

Il est très-probable qu'il est parti pour la France, où il avait eu de puissants amis; mais il est plus probable encore que dans son malheur, il aura trouvé chez ces anciens amis, peu de sympathie; ce n'est qu'en religion et en poésie que le malheureux devient chose sacrée, *res sacra miser* — dans le cours ordinaire des choses humaines:

Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Mansion donnait à Louis De Gruuthuse, le nom de compère; ce puissant seigneur avait donc bien voulu aux jours de prospérité de notre imprimeur, accepter l'office de parrain d'un de ses enfants, mais au jour du malheur, on ne trouve pas qu'il soit intervenu dans l'arrangement des difficultés de Mansion.

D'après l'extrait des *Acta capitularia* de St-Donat, c'est un relieur de livres, qui se charge de solder l'arriéré de Mansion au chapître. Cet homme se souvenait que Mansion, par l'introduction de l'imprimerie, lui avait procuré l'occasion de gagner honorablement sa vie et il emploie sa petite fortune à conserver sans tâche le nom Mansion. Honneur à Jean Gossin. Il est d'ailleurs très probable que l'atelier et le fond de magasin de Mansion lui offraient une garantie pour le recouvrement de son avance; son action n'en est pas moins honorable.

Il est à supposer que cet atelier était en effet resté en ville avec ce que Mansion possédait de volumes imprimés; si cet imprimeur avait voulu transporter hors du pays tout le matériel de son industrie, des gens aussi soigneux pour sauvegarder leurs intérêts que les marguillers, ne l'auraient certainement pas permis avant l'arrangement complet de l'arriéré du bail et le chapître n'aurait pas pû conserver des doutes sur le retour ou le départ définitif de Mansion.

Il part donc de la ville, mais il y laisse ses presses et ses caractères. Colard s'était probablement associé avec Ghislain De Croock, vers 1470; je ne saurais le prouver de manière à ne pas laisser subsister quelques doutes; mais toute l'économie des faits le suppose.

Dès que Mansion est obligé de quitter la ville, De Croock ne figure plus dans la société des *Librariers*;

il était plus ou moins impliqué dans le malheur de Mansion; il juge donc à propos de ne plus se présenter dans une société de gens qui devaient toujours lui rappeler ses malheurs et qui peut-être préféraient de ne pas se trouver en contact avec l'associé du malheureux Mansion. De Croock, après un laps d'une douzaine d'années, revient au milieu de ses confrères; on le retrouve dans les comptes en 1496, 1505 et 1506, année de sa mort.

Il est remarquable que sa veuve se fasse recevoir également membre de la société; il fallait bien que son industrie lui donnât droit d'être reçue; elle aura conservé pour son fils Hubert l'imprimerie du père, et en attendant qu'il fût en état de gérer par lui-même ses affaires, elle aura fait continuer son industrie par Henri Van Dale.

J'ai exposé tout au long ces suppositions, ces vues, ces probabilités sur l'histoire des premiers imprimeurs de Bruges, dans le but d'attirer l'attention de mes concitoyens sur ce point de l'histoire de notre ville; nos archives sont si riches en documents, et on a si peu fait jusqu'ici pour en retirer toute l'utilité qu'elles peuvent offrir, qu'il ne faut pas désespérer d'y découvrir la confirmation, ou peut-être la rectification de mes idées sur nos origines typographiques.

J'ai exposé mes idées sur ce point dans un si grand désordre, que je demande la permission d'en faire ici une analyse un peu plus rationnelle.

Mansion est reçu dans la confrérie des librariers en 1454, sous le nom de *Colinet* de Melchien.

Ce nom de Colinet semble avoir été employé comme diminutif de Colard, et M[r] Van Praet en conclut qu'il était alors dans sa première jeunesse. Cette conclusion me parait très-hasardée.

Le quatrième volume des comptes de Guillaume De

Poupet, conseiller, et garde des joyaux de Philippe, finit au folio 19, en 1450, par cet article:

> A Colart Mansion escriptuain pour un livre nome Rouvilion (Romuleon) en ung volume couvert de velours bleu achete à lui LIIIJ livres.

si Mansion vendait déjà en 1450, au duc de Bourgogne, de ses manuscrits, il est impossible qu'il fût encore dans sa première jeunesse, cinq ans après.

Mansion ne parait plus dans ces comptes jusqu'en 1459.

J'ai supposé que cette absence trouvait son explication et sa raison dans l'apprentissage qu'il a fait durant cet intervalle, de l'art de l'imprimerie; cet apprentissage exigeait dans ces circonstances, un temps prolongé; or, il ne s'absente plus de Bruges, depuis lors jusqu'en 1477, pour plus longtemps qu'une seule année; temps trop court pour pouvoir se former dans cet intervalle à l'art du typographe.

On le retrouve dans les comptes de 1458 à 1459.

J'ai exposé les motifs qui m'autorisent à croire que la typographie n'a lutté d'abord qu'avec la xylographie. La fortune d'ailleurs de Mansion ne lui permit pas d'entreprendre la publication d'un ouvrage considérable.

William Caxton ayant voulu s'initier dans cet art nouveau, reçoit des conseils de Mansion, et cet anglais entreprend la publication d'un travail de longue haleine.

La publication du travail de Caxton, démontre aux plus incrédules toute la puissance de l'art nouveau; Caxton en fait hommage à la duchesse de Bourgogne, et l'ouvrage traduit à la demande de cette princesse, dut recevoir à la cour un accueil favorable. Caxton qui, plus tard, on le sait, avoua franchement, que les conseils de Mansion

lui avaient été utiles, fit sans aucun doute connaître dès le commencement, avec sa loyauté bien connue, la part qu'avait eue Mansion dans son entreprise, et Mansion trouva dès ce moment un protecteur dans Louis De Gruuthuse; ce grand seigneur en protégeant Mansion, trouva moyen de satisfaire son goût pour les livres et de faire sa cour à sa *redoubtée dame*.

C'est ce qui me fait penser que la publication du premier ouvrage de Mansion a été faite vers 1472.

Il me reste à faire connaître quelques autres petits détails sur notre premier typographe; les renseignements, que nous possédons sur Mansion, sont si rares, qu'il est nécessaire de ne rien perdre de ce qui l'intéresse.

J'ai dit que Mansion se trouvait évidemment dans un état peu brillant de fortune. Son impossibilité de payer annuellement un loyer de 24 liv. paris. l'a déjà prouvé: on en trouve une autre preuve dans le choix qu'il avait dû faire de sa demeure. Mansion avait sa boutique dans une chambre du pourtour extérieur de l'église de S. Donat, mais il demeurait dans un des quartiers les plus pauvres de la ville, dans la rue en terre qui cotoie le jardin des Carmes, de la rue des Carmes à la rue de *Sneggard:* c'est ce qui résulte d'une phrase inscrite dans le compte des librariers de 1476 à 1477, p. 88.

Meester Colaert, bacht. Carmers, XII *gr.*

Maître Colard, demeurant rue derrière les Carmes, (*bachten Carmers*), XII gr.

Je dois à la bienveillance d'une personne de la ville la communication d'un engagement pris par C. Mansion, d'écrire un Valère-Maxime en deux volumes; j'ai laissé graver cette pièce, en voici le contenu:

Le premier jour de dec[illegible]
de [illegible] et mon[illegible]
sen suivent [illegible] a[illegible]
en deux volumes [illegible]
de ses armes et devise[illegible]
de vingt livres [illegible]
ni l'an viij^c l. sans [illegible]
Spillart [illegible] dud[illegible]
depuis mains les [illegible]

Venant par la main de [illegible]
le x de juing a [illegible]

Item le xxviij^e [illegible]
la main dudit moys [illegible]

Item le viij^e [illegible]
dudit moys [illegible]

Item le xxviij^e jour [illegible]
[illegible]
dudit moys [illegible]

Ma[illegible]

« Le premier jour de decembre anno LXXX fut marchie
» fait entre hault et puissant et mon honnore ss. monsg.
» De Gazebeke etc. et moy Colard Mansion, libraire
» bourgois demourant en la ville de Bruges, en la manere
» que sensieut. Cest assavoir que je luy doy livrer le
» grant Valere qui traite des vices et vertus des Rom-
» mains lye en deux volumes escrips de ma main ou
» daussi bonne hystorie de IX grandes histoires a vignettes
» hachiez de ses armes et devises enluminez bien et riche-
» ment dor et dazur fleurete, et ce pour la somme et
» pris de vingt livres de gros monnoie de Flandres ende-
» dens la nativité saint Jehan-Baptiste proch. ven. qui
» sera en lan IIIJ^xx I sans fraude ne malengien. Sur lequel
» euvre jay reçu par la main de maistre Anthoine Spillare
» secretaire dud. ss. la somme de cinq livres de gr.
» monne. Tesmoing ceste cedule escpte et signee de ma
» main les an et jour dessusd.

« C. MANSION.

» Reçu par la main de Maestre Anthone Spillart le x de juing a° LXXXI, III liv. gr.
» It. le XXVIII de juillet aud. an ..... par la main dud. maest. Anthone, IIIJ l. gr.
» It. le VII de spebre aud. an etc. p. la main dud. maest. Anthone, II l. gr.
» It. le XXVI jour doctobre aud. an IIIJ^xx.
» It. pour la parpaye par les mains dud. maest. Anthoine VI l. gr.

« C. MANSION. »

Cette avance de cinq livres sur un travail à livrer six ou sept mois après, et ces recettes presque mensuelles, indiquent chez Colard Mansion un certain état de gêne, dont l'idée fait peine.

Il existe à la bibliothèque du Séminaire un Valère-Maxime, en trois volumes in-folio, sur vélin, et écrit à la demande de Jean Crabbe, abbé des Dunes de 1457 à 1488. Serait-ce encore là un mms. de Colard Mansion? L'ouvrage est orné de miniatures qu'on a osé attribuer à Hemling; il me parait cependant qu'on y distingue trois pinceaux différents.

Ceux-là seuls qui ont eu l'occasion de voir différents mms. de Mansion, pourront décider si c'est ici une œuvre de notre laborieux concitoyen. Le temps ne m'a pas permis d'examiner assez longuement ce manuscrit, pour trouver dans le style des motifs de probabilité qu'il est en effet l'ouvrage de Mansion; je me propose de publier plus tard quelques notes sur nos calligraphes et nos peintres en miniature; j'aurai donc l'occasion de revenir sur ce manuscrit.

C. Carton.



